

Compte administratif - Budget : **Note de présentation brève et synthétique**

Commune de NOMEXY
Année 2016 - 2017

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Compte Administratif

A) Fonctionnement

B) Investissement

C) Ratios

III. Le Budget primitif

A) Orientations politiques

B) Fonctionnement

C) Investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2016 a été voté le 17 Mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

II. Compte administratif

a. Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, petit outillage	429 096 €
Personnel	Salaire et charges	813 132 €
Atténuations de produits	Reversement aux communes qui n'ont pas d'entreprises d'une partie des fonds collectés	114 671 €
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, services d'eau, indemnités des élus, subventions aux associations	173 641 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	13 195 €
Charges exceptionnelles	Prix accordés pour les maisons fleuries et les illuminations de Noël	560 €
Total des charges		1 544 295 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	60 880 €
Total dépenses		1 605 175 €

Recettes de Fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés mis à disposition ou absents	83 303 €
Produits et services	Services périscolaires, portage de repas, cimetières	122 812 €
Impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par la CAE (CFE, CVAE...)	835 029 €
Dotations et participations	Dotations de l'état et subventions	580 397 €
Autres produits	Location des logements et garages	68 234 €
Produits exceptionnels	Vente de terrains	217 489 €
Total Produits		1 907 263 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation	58 688 €
Total Produits de Fonctionnement		1 965 951 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie, loyers, locations de salles, ...) pour 191 046€,
- aux impôts locaux,

La commune a, dans le cadre de son programme politique, décidé de baisser les taux d'impôts sur les ménages depuis 2014.

Les taux en 2016 étaient fixés comme suit :

Taxe d'habitation 12.01%

Taxe foncier bâti 20.99 %

Taxe foncier non bâti 23.74 %

Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2016 s'est élevé à : 586 028 €

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté d'Agglomération viennent compléter les produits liés aux impôts.

- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Pour autant, les recettes de fonctionnement des communes ont tendance à baisser du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (429000 € de dotation globale de fonctionnement en 2015 pour 397 585 € en 2016)

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent 1 907 262 € aux quelles il faut ajouter un excédent reporté de 80 291 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent : 1 544 295 €

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges constituent une part importante du budget 729 829 € soit 47.2 % des dépenses de fonctionnement.

L'équipe de travail était constituée de 10 agents techniques, 5 animateurs, 3 ATSEM, 3 personnels administratifs et 2 policiers municipaux.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2016 cet écart était de 362 967 € (1 907 262 - 1 544 295)

Cet écart entre les recettes et dépenses de fonctionnement était plus important que les autres années car la commune a d'une part procédé à des ventes de terrains et a par ailleurs reçu de la Communauté d'Agglomération d'Epinal un remboursement lié au transfert de la zone d'activité. L'ensemble des produits exceptionnels s'est élevé à 217 488 €

b. Budget d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Emprunts (Capital)	3 emprunts liés aux travaux de voirie	87 234 €
Immobilisations incorporelles	Modification du PLU	3 299 €
Subventions d'équipement versées	Etude pour la requalification des friches et travaux d'assainissement	16 331 €
Immobilisations corporelles	Achat d'un tracteur, travaux et informatique dans les écoles, travaux de voirie	181 996 €
Immobilisations en cours (Non finalisées en fin d'année)	Travaux dans la rue de la héronnière et accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes	161 797 €
Autres immo financières		11 910 €
Total dépenses		462 566 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	58 688 €
Total dépenses d'investissement		521 254 €

Recettes d'investissement		
Dotations fonds divers et réserves	Economies réalisées par la commune l'année précédente	244 918 €
Subventions d'investissement	Aides de l'état et du département	32 697 €
Emprunts dettes et assimilés	Cautions	380 €
Total produits		277 994 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	60 880 €
Total produits d'Investissement		338 874 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La commune avait mis l'accent sur trois programmes :

- Sécurisation des écoles et l'accès aux nouvelles technologies avec notamment la création d'une classe, l'installation de trois classes numériques
- Réfection des chaussées situées en haut de la rue de la Héronnière,
- Réalisation d'un programme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les locaux de la mairie et de la salle des fêtes

Un investissement a également été réalisé pour l'achat d'un tracteur et ses équipements.

Les programmes de travaux ont été globalement réalisés sur l'exercice 2016

Des reports ont été réalisés en 2017 pour finaliser les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie ainsi que d'autres opérations de travaux ou d'équipement soit un reste à réaliser en dépenses de 217.537,00€ et un reste à réaliser en recettes de 120.031,00 €

c. Ratios

La commune est ici comparée à des communes de même strate à l'échelle du département de la région ou de l'état.

	Montant en €	Montant en € par habitant			
		Commune	Département	Région	National
Budget					
Produits de fonctionnement réels	1 730 526 €	794	757	802	890
Charges de fonctionnement réelles	1 346 321 €	632	630	655	737
Produits d'investissement	338 874 €	152	258	384	378
Dépenses d'investissement	521 254 €	234	247	395	379
Dettes					
Encours de la dette	438 847 €	197	433	640	686
Annuité de dettes	100 189 €	45	69	88	95
Autofinancement					
Capacité d'autofinancement brute	384 204 €	173	148	160	166
Capacité d'autofinancement nette	297 211 €	133	95	95	97

Les ratios ont ici été établis en € par habitant ce qui permet de comparer des collectivités de taille différente.

Les dépenses et recettes de la collectivité sont assez proches de la moyenne départementale. Les produits d'investissement restent faibles et ce du fait que les travaux de voirie ont été peu subventionnés

La dette reste très inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales. Les annuités sont également inférieures mais de manière moins significative car la commune a fait le choix de contracter des prêts avec un échéancier de remboursement rapide. Les trois prêts de la commune s'éteindront respectivement en 2017, 2020 et 2025.

La capacité d'autofinancement indique l'excédent de ressources internes générées, qui peut être affecté à plusieurs enjeux: augmenter ses fonds de roulement, pour sécuriser sa trésorerie ; réaliser des investissements, rembourser ses emprunts et ses dettes.

La capacité d'autofinancement brute ou nette (déduction faite des remboursements emprunts) se situe à un niveau supérieur aux autres moyennes ce qui démontre une gestion raisonnée de la commune.

III. BUDGET 2017

a) Orientations politiques

Un accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

La commune a décidé de baisser les taux d'impôts des ménages pour compenser la hausse des taux enregistré à la communauté d'agglomération et ce en vue de ne pas accroître localement la pression fiscale. Les taux pour 2017 ont été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 11.48 %
- Taxe foncier bâti 19.25 %
- Taxe foncier non bâti 22.69 %

b) Budget 2017 : Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montants	Recettes de Fonctionnement	Montants
Charges à caractère général	490 950 €	Atténuation de charges	67 500 €
Personnel	845 751 €	Produits et services	113 239 €
Atténuations de produits	116 781 €	Impôts et taxes	836 804 €
Autres charges de gestion courante	182 765 €	Dotations et participations	554 111 €
Charges financières	11 000 €	Autres produits	96 100 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Produits financiers	- €
Dépenses imprévues	25 786 €	Produits exceptionnels	20 350 €
Total des charges réelles	1 674 033 €	Total Produits réels	1 688 104 €
Opération d'ordre	29 541 €	Opération d'ordre	21 326 €
Virement à la section d'investissement	210 100 €	Excédant reporté	204 244 €
Total dépenses	1 913 674 €	Total Produits de Fonctionnement	1 913 674 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie de Thaon-les-Vosges) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir les encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2016, les recettes de fonctionnement réelles hors excédent reporté ont été encaissées à hauteur de 97.2 % des sommes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 93.6 % du budget prévu.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

c) Budget 2017 : Investissements

Le budget d'investissement s'est établi comme suit :

Dépenses d'investissement	Montants	Recettes d'investissement	Montants
Emprunts	87 500 €	Dotations fonds divers et réserves	378 082 €
Immobilisations incorporelles	5 150 €	Subventions d'investissement	141 031 €
Subventions d'équipement versées	53 542 €	Emprunts dettes et assimilés	-
Immobilisations corporelles	169 824 €		
Immobilisations en cours	157 491 €		
Autres immo financières	- €		
Dépenses imprévues	10 602 €		
Total dépenses réelles	484 109 €	Total produits réels	519 113 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	274 646 €	Opérations d'ordre + virement de la section de fonctionnement	239 641 €
Total dépenses d'investissement	758 755 €	Total produits	758 755 €

Les investissements ont porté principalement sur les bâtiments avec

- La suite du programme d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes
- La réfection de toiture du funérarium et du préau
- La poursuite de l'informatisation de l'école élémentaire
- La sécurisation des bâtiments (remplacement d'un paratonnerre sur l'église, mise sous alarme du groupe scolaire)
- L'information au public par l'installation d'un panneau d'affichage et par un nouveau site internet